



## Refus d'autorisation du travail

Par **nadiard**, le **03/04/2014** à **11:23**

Bonjour à tous,

je suis marocaine, titulaire d'une carte séjour italienne CE illimitée, je suis entrés régulièrement en France le 26/08/2013, j'ai trouvé un emploi comme auxiliaire de vie dans une association de l'aide des personnes âgées, qui m'a fait un contrat CDI comme AVS dès le 04/09/2013, moi au même temps j'ai pris un rendez vous chez la préfecture pour une demande d'un titre séjour pour salarié étranger, je ne savais pas qui l'employeur qui doit faire la première démarche au service du main d'oeuvre étrangère pour que je peux avoir une autorisation du travail.

j'ai été licencié par l'association.

l'association a déposée une demande d'autorisation auprès de la Directe.

J'ai reçu un premier refus d'autorisation du travail de la Directe.

J'ai fais un recours gracieux auprès de la préfecture et au même temps un autre recours auprès du ministère car mon dossier n'a pas été bien examiné, parce que la décision du refus d'autorisation est prise avant de recevoir un document de pôle emploi qui confirme que le métier d'auxiliaire de vie est un métier en tension et confirme aussi que l'employeur a fait des recherches réelle et n'a pas trouver le profil pour ce poste.

après 20 jours de la date de ce recours j'ai reçu la réponse est une autre notification de la Directe: un refus sur un seul critère est la rémunération.

du nouveau j'ai formulé un recours auprès de la préfecture expliquant que je peux travailler avec l'Association d'aide à la personne et aussi avec d'autre personnes âgée qui ont besoin et j'ai envoyé mon recours accompagnée de la promesse d'embauche de l'Association( CDI 110 heures) et une promesse d'embauche d'un employeur particulier qui me propose un travail permanent de 8 heurs par semaines.

Cette fois la réponse de la Directe est : que je doit contacter le ministère d'intérieur et envoyer tous ces nouveau éléments. j'ai fait un recours hiérarchique le 03/02/2014 auprès du ministère pour le premier refus, et le 18/02/2014 j'ai envoyé le 2ème recours hiérarchique avec les nouveaux élément : la 2ème notification "refus pour la rémunération" avec les deux promesse d'embauche et photocopie des diplômes d'aide soignante et assistant familiale.

Mais jusqu'à maintenant j'ai reçu aucune réponse, je me demande si le cas de faire un autre recours ou je dois attendre.

Je suis vraiment besoin de votre soutien et votre aide.

Cordialement.